Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_03-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes

Délibération n°2026-07-03 | Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Vu la délibération n°2026-05-09 du 05 juin 2026 portant création du Conseil Municipal des Jeunes
Considérant la nécessité de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.
Considérant le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes annexé à la présente délibération.
Considérant la définition d'une charte d'engagement annexé à la présente délibération.
Considérant la création du Comité d'éthique annexé à la présente délibération.

Il est proposé de valider : le règlement intérieur, la charte d'engagement, un comité d'éthique

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_03-DE

DELIBERATION

Le Conseil valide le règlement intérieur, la charte d'engagement, un comité d'éthique

Adopté à l'unanimité

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

Le Secrétaire
Denis ISSE